

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-296 du 14 Octobre 1980

portant nomination du Camarade
Intendant Militaire Adjoint OCHOUMARE
Ironou Daniel en qualité de Directeur-
Adjoint par intérim du service de
l'Intendance des Forces Armées Popu-
laires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création
des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'Ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut
Général des Personnels Militaires des Forces Armées
Populaires du Bénin ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en
sa séance du 8 Octobre 1980 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade OCHOUMARE Ironou Daniel est nommé
Directeur-Adjoint par intérim du Service de l'Intendance des
Forces Armées Populaires du Bénin.

.../...

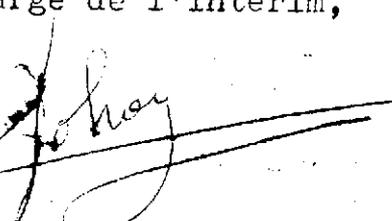
Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Information et de
la Propagande chargé de l'intérim,



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : FR 8 CC du PRPB 4 CS 6 ANR 6 BGG 4 SPD 2 MF-5
autres Ministères 21 Cab. Mil. 10 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4
DI 4 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 3 ORPB 1. EMGFAP 8 EMBDN-EMSP 8
DSI 4 Intéressé 1.